



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

6 septembre 2006

Examen du dossier des spécialités inscrites pour une durée limitée conformément au décret du 27 octobre 1999 (JO du 30 octobre 1999) et à l'arrêté du 8 décembre 2005 (JO du 29 décembre 2005).

DOLKO 500 mg, comprimés sécables
Boîte de 16 (CIP : 333 881-1)

DOLKO 60 mg/2 ml, solution buvable en flacon
Flacon de 90 ml (CIP : 333 819-4)

DOLKO 500 mg, poudre pour solution buvable en sachet
Boîte de 12 (CIP : 330 848-3)

DOLKO 170 mg, suppositoire
Boîte de 10 (CIP : 330 482-9)

DOLKO 80 mg, suppositoire
Boîte de 10 (CIP : 330 483-5)

DOLKO 1g, comprimé
Boîte de 8 (CIP : 362 466-9)

Laboratoires THERABEL LUCIEN PHARMA

paracétamol

Date de l'AMM :

DOLKO 500 mg, comprimés sécables : 3 juillet 1981

DOLKO 500 mg, poudre pour solution buvable en sachet : 6 mai 1988

DOLKO 60 mg/2 ml, solution buvable : 14 mai 1991

DOLKO 80 mg, suppositoire : 26 janvier 1988

DOLKO 170 mg, suppositoire : 26 janvier 1988

DOLKO 1 g, comprimé : 6 août 2003

Motif de la demande : renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Indications Thérapeutiques :

Traitement symptomatique des douleurs d'intensité légère à modérée et/ou des états fébriles.

Posologie : cf. R.C.P

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune donnée susceptible de modifier le service médical rendu par rapport à celui mentionné dans le précédent avis de la Commission de la Transparence.

Les données acquises de la science sur les pathologies concernées et ses modalités de prise en charge ont été prises en compte. Elles ne sont pas susceptibles de modifier le service médical rendu par rapport à celui mentionné dans le précédent avis de la Commission de la Transparence.

Le service médical rendu par ces spécialités reste important dans les indications de l'A.M.M.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et aux posologies de l'A.M.M.

Conditionnement : ils sont adaptés aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 65%